



HAL
open science

Pour une sécurité sociale de l'alimentation

Nicole Darmon

► **To cite this version:**

Nicole Darmon. Pour une sécurité sociale de l'alimentation. Actualités sociales hebdomadaires : ASH, 2020, 3178, pp.34-35. hal-02958898

HAL Id: hal-02958898

<https://hal.inrae.fr/hal-02958898>

Submitted on 18 Aug 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pour une sécurité sociale de l'alimentation

Nicole Darmon

Directrice de recherche à INRAE, experte en nutrition et santé publique

nicole.darmon@inrae.fr

Version postprint de l'article :

Darmon, N. (2020). Pour une sécurité sociale de l'alimentation. *Actualités sociales hebdomadaires : ASH*, Centre d'études, d'information et de documentation sociales et médico-sociales, pp.34-35.

- - - - -

Pendant le confinement, l'aide alimentaire a triplé. Si utile soit-elle et si importante soit la réactivité des associations face à l'urgence, des dysfonctionnements organisationnels, sociaux, économiques, éthiques... existent. Pour Nicole Darmon, la crise sanitaire a montré que le temps est venu de réfléchir à l'instauration d'un système pouvant assurer la sécurité alimentaire de tous.

Dans un article co-écrit avec Catherine Gomy (Chargée d'enseignement AgroParisTech, spécialiste de l'économie solidaire et circulaire) et Doudja Saïdi-Kabeche (Enseignante-Chercheuse en sciences de Gestion à Agroparistech), vous plaidez pour une refonte radicale du système de l'aide alimentaire. Pourquoi ?

Les raisons sont plurielles et relèvent de considérations éthiques (dignité), organisationnelles (logistique) et de santé publique (équilibre alimentaire). Le système d'aide alimentaire tel qu'il est conçu actuellement est inégal. Il ne touche qu'une partie des personnes qui ont des difficultés financières pour s'alimenter. En 2018, l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) évaluait le nombre d'usagers de l'aide alimentaire à 5,5 millions. Il y a un grand flou sur les chiffres mais, en 2017, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation faisait état de 8 millions d'individus en insécurité alimentaire en France. Une autre enquête, réalisée la même année, par le Secours Populaire estimait qu'il y en avait 13 millions. La différence entre les deux relève de la méthodologie utilisée. La première étude s'est basée sur l'insécurité alimentaire, c'est-à-dire au fait de ne pas pouvoir manger tout le temps ce que l'on voudrait pour des raisons financières. La deuxième s'est intéressée à la précarité alimentaire, c'est-à-dire au fait de ne pas pouvoir accéder à une nourriture saine pour les trois repas de la journée et donc à une bonne santé. Quel que soit le calcul retenu, l'aide alimentaire ne couvre pas tout le monde.

Comment expliquez-vous que 3 à 8 millions de personnes qui pourraient en avoir besoin n'y aient pas recours ?

Certaines personnes n'en connaissent pas ou mal l'existence. D'autres trouvent que c'est dégradant pour elles et préfèrent manger des pâtes et des biscuits pour tenir le coup. Des témoignages, recueillis par ATD Quart Monde sur le plan national, montrent très bien que l'utilisateur qui vient chercher de quoi se nourrir se sent en position d'infériorité. A contrario, le donateur, autrement dit l'enseigne qui donne ses produits aux associations caritatives qui les distribuent, en retire une image valorisante. Pour pallier à cette relation asymétrique, des épiceries sociales ont été imaginées avec l'idée que les gens pourraient choisir leur nourriture et payer un petit quelque chose. Il y avait ainsi du don et du contre don. En réalité, le terme d'« épicerie » est trompeur : le choix y reste extrêmement limité, les heures d'ouvertures sont restreintes, elles ne couvrent pas l'ensemble du territoire et trop souvent les locaux ressemblent plus à des hangars qu'à de vraies épiceries. Un autre obstacle à l'aide alimentaire est que son accès n'est pas si facile. Il n'y a pas d'harmonisation territoriale et pas d'égalité de

traitement. Selon que l'on va frapper à la porte de telle association ou de telle autre, les règles sont différentes. Certaines structures ne fonctionnent que trois mois, d'autres sont très éloignées géographiquement, d'autres encore ont des critères d'accès particuliers. Le système reposant sur le volontariat, il peut fluctuer selon la disponibilité des bénévoles, lesquels sont souvent âgés. Cette dépendance a ses limites comme on l'a vu au début du Covid-19 où, par prudence, les plus anciens étaient encouragés à rester chez eux.

L'aide alimentaire permet-elle, au moins, de couvrir les besoins nutritionnels de ceux qui en bénéficient ?

Nous manquons malheureusement de données récentes mais selon une enquête de 2008 que j'avais coordonnée et qui n'a jamais été reproduite, elle ne couvrirait en moyenne que 40% de leurs besoins énergétiques. Les distributions ont souvent lieu tous les 15 jours, les gens ont beau repartir avec un chariot à roulettes plein, il faut que la famille tienne avec cela. Dans ce contexte, le rôle des cantines pour les familles démunies est capital. Il y a eu une explosion des demandes d'aide lorsque celles-ci, ainsi que les restaurants universitaires, ont fermé pendant le confinement. Les associations distributrices font ce qu'elles peuvent mais elles ne maîtrisent pas le contenu des produits qu'on leur donne. Les aliments frais comme les fruits et légumes et le pain sont rares. Il y a surtout des produits secs, en conserve, faciles d'emploi, qui ne se périment pas rapidement. Dans l'ensemble, ce qui est donné ne permet pas de ré-équilibrer les apports nutritionnels des utilisateurs.

Ce système est-il une solution au gaspillage comme annoncé initialement ?

C'était effectivement l'idée du législateur au départ. Mais paradoxalement, cette démarche induit une dépendance au gaspillage. Les denrées excédentaires des grands distributeurs ou les dons industriels ou agricoles « recyclés dans l'aide alimentaire » permettent aux donateurs de profiter d'une défiscalisation. Ces avantages fiscaux ne les incitent pas forcément à moins gaspiller. Le système est vicié sans compter que l'impact environnemental en termes de transports et de conditionnement, par exemple, n'est jamais pris en compte. De plus, les produits invendus ont souvent un défaut, notamment une date limite de consommation très courte. Or les pauvres ont droit comme tout le monde à des aliments de bonne qualité. Il vaudrait mieux réfléchir à un système d'économie circulaire pertinent et avoir une réflexion globale pour éviter les pertes. L'aide alimentaire est une nécessité dans des situations d'urgence mais c'est une béquille, pas une réponse pérenne. Il est important de redonner leur place d'accompagnement social aux associations.

Que voulez-vous dire ?

En France, la politique d'aide alimentaire est principalement basée sur de la redistribution de dons en nature et elle est entièrement déléguée au secteur associatif qui y consacre un temps fou. De fait, c'est un vrai casse-tête logistique où un enchevêtrement de diverses sources de financement (public, privé) croise différentes formes de distributions. L'administration de ces dispositifs d'aide étatique ou européenne engendre une bureaucratie galopante. Plus de 2 000 associations sont concernées par une procédure d'habilitation pour recevoir les stocks issus du Fond européen d'aide aux plus démunis (FEAD). Ce sont elles aussi qui assument le contrôle des documents ouvrant droit à la défiscalisation des entreprises. Autant de tâches chronophages qui les éloignent de leur mission première de soutien à l'insertion. Elles doivent aussi trouver les moyens matériels et humains pour organiser les tournées de ramasse (en lien avec la loi anti-gaspillage à laquelle les grandes surfaces alimentaires sont soumises), trier et distribuer les denrées dans des délais très courts. Sans compter qu'elles sont de plus en plus souvent contraintes à rechercher des financements privés pour assurer leur fonctionnement.

En quoi pourrait consister le nouveau système d'accès à l'alimentation pour tous que d'aucuns comme vous réclament ?

Effectivement, des voix de plus en plus nombreuses appellent à changement de paradigme qui consisterait à passer de l'assistance alimentaire à l'instauration d'un droit à l'alimentation. Une sorte

de sécurité sociale de l'alimentation à laquelle chacun aurait accès grâce à l'attribution d'une somme mensuelle (estimée à 120 euros par personne, au vu des premières études disponibles) correspondant au coût minimum nécessaire pour avoir une alimentation choisie en toute autonomie et équilibrée. Le budget nourriture des personnes en situation de pauvreté en France est souvent inférieur à cette somme. Cette mesure est ambitieuse mais il faut la mettre en balance avec ce qu'elle pourrait apporter en terme de bénéfices sur la santé et de lutte contre les inégalités sociales.

Propos recueillis par Brigitte Bègue